

Rubrique: Décisions, avis judiciaires et citations

Sous-rubrique: Avis

Date de publication: KABVS 28.07.2026

Visible par le public jusqu'au: 28.08.2026

Numéro de publication: GE-VS40-0000001091

Entité de publication

Tribunal des districts d'Hérens et Conthey, Rue Mathieu-Schiner 1, 1950 Sion

Avis – Le Juge I des districts d'Hérens et Conthey

Titre de l'avis

Le Juge I des districts d'Hérens et Conthey

Contenu de l'avis

A vous, **M. Clément Gaël Tabet**, sans domicile connu, il vous est signifié que :

- le délai fixé par ordonnance du 23 juin 2026 étant échu, il vous est imparti **un dernier délai de 10 jours** pour déposer votre réponse, conforme aux articles 131 et 221 (adapté aux articles 222 alinéa 2 et 224 alinéa 1) du Code de procédure civile (CPC).
- si vous n'utilisez pas ce nouveau délai, une décision finale sera rendue si la cause est en état d'être jugée. Sinon la cause est citée aux débats principaux, conformément à l'article 223 alinéa 2 du Code de procédure civile (CPC).

Sion, le 27 juillet 2026

Le juge de district I

S. Carruzzo

Notifié à Clément Gaël Tabet par la présente insertion.

Point de contact

Tribunal des districts d'Hérens et Conthey
Rue Mathieu-Schiner 1, Case postale 2352
1950 Sion